



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 mai 2002**

**Numérisation du Plan Cadastral**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mai 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.  
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002**

DELIBERATION D20020131

**Urbanisme & Affaires Immobilières**      **Numérisation du Plan Cadastral**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vous avez délibéré le 17 septembre 2001 sur le principe de deux conventions concernant la digitalisation des plans cadastraux de la Commune de NIORT :

- avec la Direction Générale des Impôts sur la mise à disposition des plans cadastraux et les normes de la digitalisation ;
- avec les partenaires associés (E.D.F. – G.D.F.- France Télécom, le S.I.E.D.S. et la Communauté d'Agglomération de Niort) pour définir les modalités de la digitalisation et la répartition financière de la prestation, la Ville de NIORT assurant la maîtrise d'ouvrage.

Le S.I.E.D.S. partenaire de cette opération souhaite renouveler ses fonds de plan sur l'ensemble du département et à cet effet propose :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage,
- de prendre à sa charge une participation plus importante.
- Sur la base d'un prix de revient de la numérisation de 2,29 € par parcelle (15F) la participation de la commune est calculée comme suit :

	<b>Commune + CAN</b>	<b>CAN</b>	<b>Reste à charge pour la commune</b>
<b>Digitalisation de base</b>	<b>0,80 €</b>	<b>0,458 €</b> <b>(20% du prix de base)</b>	<b>0,342 €</b>
<b>Charge annuelle pour la mise à jour et communication des fichiers fiscaux</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

La participation initiale de la Ville de NIORT était évaluée à 47.500 €, elle sera maintenant de 11.142,36 € pour la digitalisation et de 2 000 €/par an pour la communication des fichiers fiscaux et la mise à jour annuelle des plans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de ces nouvelles conventions

La participation de la Ville de Niort à l'acquisition de ces fichiers sera de :

1. 0,342 € par parcelle soit 11 142,36 € pour 32 580 parcelles pour la fourniture des fichiers graphiques ( cette dépense sera étalée sur 5 ans soit 2 228,47 €)
2. 2000 € par an pour la fourniture des mises à jour des fichiers fiscaux et des fichiers graphiques.

La charge annuelle pour les 5 premières années sera de 4 228,47 €.

La charge annuelle pour les autres années sera de 2 000 € actualisées en fonction des tarifs de communication des fichiers fiscaux.

Les dépenses de cette opération seront prévues au budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé :

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)